



LE CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION OVIN

LA RELÈVE POUR DEMAIN !

EXTRAITS DE TÉMOIGNAGES D'ANCIENS CSO :

« Un même centre d'intérêt pendant 6 à 12 mois »

*95 % des apprenants souhaitent s'installer à court ou moyen terme.**

« J'ai acquis les connaissances pour m'installer »

*45 % des personnes qui ont suivi cette formation sont installées ou en cours d'installation dans les 4 ans qui suivent la fin de la formation.**

« Nous sommes en groupe restreint, ce qui favorise la pratique, les échanges avec les intervenants et le suivi individuel. De plus, nous venons d'univers variés avec une vision différente et constructive »

Un diplôme agricole ou alors un an d'expérience professionnelle en agriculture sont exigés pour intégrer la formation.

« J'ai été embauchée dès la fin de la formation »

*21 % sont salariés dans le milieu ovin.**

« Nous avons le choix entre l'apprentissage et la formation pour adultes »

*35 % des apprenants choisissent l'apprentissage.**

« Ce concept nous permet de visiter de nombreux élevages, de comparer des systèmes de production, de découvrir des savoirs faire et des astuces qu'on ne trouve pas dans les livres »

« Au-delà d'un parcours professionnel qui nous servira à tous, ce fût aussi une formidable aventure humaine »

*Selon l'enquête : « Que sont devenus les CSO ? » réalisée en 2018 sur les 4 dernières promotions





A la rentrée 2021, le certificat de spécialisation ovin est dispensé dans 8 Centres de Formation Professionnelle pour Apprentis Agricoles (CFAA) et Centres de Formation Professionnelle pour la Promotion Agricole (CFPPA).
Pour plus d'informations, contacter les formateurs dont les mails sont indiqués sur la carte ci-dessous :

LES 8 CENTRES DE FORMATION



POUR EN SAVOIR PLUS :

Des témoignages sous forme de vidéos sont en ligne sur www.inn-ovin.fr et www.idele.fr